

Séance Conseil communal du 4 décembre 2021

Il est 9h00 lorsque le président ouvre la dernière séance annuelle du Conseil communal à la Grande Salle de Rougemont.

Sont présents : 30 conseillers/ères
La Municipalité (M. Moratti excusé)
Le boursier
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Nicolas Blatti
M. Gilles Châtelain
M. Pascal Oesch
Mme Magali Riond
M. Bernard Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour suivant est présenté :

1. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 20/2021 - Budget 2022
5. Préavis N° 21/2021 - Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021/2026
6. Divers et propositions individuelles

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le président fait lecture des courriers reçus par Mme Céline Baux et M. Pierre-François Mottier, députés. Mme Baux fait part d'un crédit accordé pour la rénovation de la cure. Les travaux pourraient intervenir dès le printemps 2022.

A l'avenir, seuls 2 rapports de commissions dûment signés seront nécessaires. Les délais de remise restent identiques, soit le jeudi précédent le Conseil.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Le plan directeur touristique régional des Alpes vaudoises est signé par l'entier des Communes concernées. Il est en cours de ratification.

Concernant le taux de dioxine de la centrale de chauffage de Saanen, confirmation a été reçue par la Commune de Saanen et l'entreprise EBL qu'il n'y en avait pas et que des contrôles sont effectués tous les 2 ans par l'Etat de Berne.

La requête de M. Barbey au sujet des panneaux de signalisations « chutes de pierres » sur la route des Siernes Picaz, au lieu-dit les Etroits, a été transmise à la Commune de Château-d'Oex. Cette dernière est en train d'évaluer la situation.

Quant à l'intégration de mesures de protection de la nature, par rapport au plan d'affectation communal, la Commune n'est pas astreinte à intégrer des mesures complémentaires comme le PACOM est antérieur au 1^{er} septembre 2020. La Commune n'est pas contre des mesures additionnelles, toutefois le côté financier est à prendre en compte.

Mme Michèle Genillard

N'a pas de communications particulières

Mme Annie Schwitzguebel

Le périmètre de gestion des déchets du Pays d'Enhaut organise à nouveau la récupération des plastiques liés à l'agriculture en dates des 13 janvier, 3 mars et 28 avril 2022 à la Landi.

Au vu des conditions météo entre autres, le glissement de terrain de juillet 2021 survenu sur le versant des Monts sera finalement traité au printemps 2022 contrairement à ce qui avait annoncé lors du précédent Conseil. La conduite est bien entendu protégée dans l'intervalle.

M. André Reichenbach

Suite à l'analyse de la nouvelle charte, le Parc Naturel Régional Gruyère-Pays d'Enhaut a reçu le label « parc d'importance nationale » pour la période 2022 à 2031. Une demande de soutien financier pourra ainsi être déposée auprès de la Confédération.

Le PERET organise une chasse aux cadeaux dans les 3 Communes dès le 18 décembre.

Programme des manifestations :

24 décembre - Arrivée du Père Noël à Rougemont

27 décembre - Réception des hôtes à l'Hôtel de Commune entre 17h00 et 19h00

31 décembre – Feu d'artifice

15 janvier – Saint Antoine

Pour rappel, l'Hôtel de Rougemont a mis en place un cinéma gratuit pour les enfants de 6 à 12 ans les jeudis en fin d'après-midi.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les assainissements sanitaires des chalets d'alpage ont avancé au maximum jusqu'à l'apparition de la neige. Ils continueront au printemps 2022.

Mme Cindy Morier

Les autorisations nécessaires ont été reçues afin que la piste de ski de fond puisse être allongée à 3.5 km.

Le projet d'amélioration du jardin d'hiver des Barbapapa a abouti. La Commune participera à hauteur de 50%.

Au niveau du SDIS, le commandant M. Denis Rosat prend sa retraite au 31 décembre 2021. La Municipalité profite de l'occasion pour le remercier sincèrement pour son engagement et le travail accompli au cours de toutes ces années. Elle félicite M. Christophe Burket pour la reprise de ce poste et lui souhaite plein succès.

Une demande faite à la DGMR a permis d'ajouter un train en début de journée et un train en fin de journée, notamment pour les apprentis se rendant aux cours. Ceci sera effectif dès le 12 décembre 2021.

4. Préavis no 20/2021 Budget 2022
--

Mme Nussbaumer fait lecture du rapport favorable de la commission de gestion. *En italique ci-après figurent les remarques de ladite commission.* Cette dernière a rencontré M. Métraux de la Fiduciaire Favre Prévisions SA ainsi que la Municipalité.

Malgré la hausse d'impôts votée, les recettes prévues ne couvrent pas les charges. Les chiffres se présentent comme suit :

Solde de fonctionnement :	- CHF	677'952.06
Solde de fonctionnement épuré :	- CHF	725'132.00
Marge d'autofinancement :	CHF	883'117.00
Solde financier :	- CHF	2'106'483.00

Le président fait lecture des différents postes du budget. Les remarques suivantes sont soulevées :

Rubrique 1120 PERET-Economie

M. Barbey demande des explications complémentaires. M. Reichenbach précise que cette rubrique englobe maintenant les 2 entités tourisme et économie. La cotisation correspond à celle payée précédemment à Pays d'Enhaut Région. Lorsqu'une entreprise sollicite le fonds FER, la moitié du financement accordé est prélevée du fonds FER et l'autre moitié provient de la LADE.

Rubrique 1601 Remontées mécaniques – BDG - Videmanette

M. Urweider demande qui finance la participation de tiers de CHF 240'000.-. Cette participation est financée par PERET répond M. Reichenbach.

Concernant la contribution à l'ouverture supplémentaire de la Videmanette, M. Lenoir mentionne qu'il n'y a pas de vacances scolaires avant le 24 décembre 2021 sur Vaud et Berne. Il ne trouve pas pertinent d'ouvrir la Videmanette avant cette date. M. Reichenbach répond que cette ouverture est décidée conjointement avec Saanen afin que les deux sites ouvrent à la

même date. Des pays étrangers, d'autres cantons suisses et certaines régions du canton de Berne sont en vacances dès le 18 décembre 2021. Il trouve cette ouverture judicieuse. M. Reihle demande si une société a été approchée pour le ski-bus. 4 différentes sociétés l'ont été répond M. Reichenbach. La Commune de Saanen s'étant retirée, le cout devient trop élevé pour la Commune de Rougemont (entre CHF 900.- et CHF 1000/jour). M. Barbey suggère la création d'une réserve pour l'ouverture supplémentaire de la Videmanette. M. Reichenbach mentionne qu'il est plus simple d'attendre la facture finale de BDG et régler le solde dû. M. Barbey aimerait avoir une vision d'ensemble des dépenses liées à la BDG, figurant sur plusieurs rubriques. La Municipalité prend acte.

Rubrique 1800 Transports publics

La commission de gestion précise que cette répartition est calculée par la DGMR. La loi sur la mobilité et les transports publics a pour but d'encourager le développement de l'offre des transports publics et de promouvoir la mobilité douce. Pour ce faire, des aides financières sont accordées pour l'investissement et l'exploitation des lignes de transport répondant aux critères fixés par la législation.

Les Communes participent à hauteur de 30% des couts des lignes de transport qui les concernent. Le réseau cantonal est divisé en 7 bassins, Rougemont fait partie du bassin N° 6 Riviera-Pays d'Enhaut.

La participation des Ccommunes est calculée pour chaque bassin puis est répartie en fonction du nombre d'habitants et de la qualité de la desserte, elle-même déterminée selon l'art. 3 du règlement sur la répartition entre Communes des contributions accordées aux transports publics. Notre Commune possède le coefficient le plus élevé, soit 1.0 qui correspond à une « offre par chemin de fer de plus de 18 paires de courses par jour ouvré ».

Pour 2022, le montant prévu qui doit être réparti sur le bassin N° 6 est de CHF 12'929'520.70.

Rubrique 2100 Impôts

M. Lenoir se renseigne sur le poste « impôt sur les frontaliers ». Ce poste a été ajouté car la Commune comporte maintenant des frontaliers lui répond le boursier.

Rubrique 3100 Terrains

M. Barbey fait remarquer qu'une ligne liée à la BDG figure dans ce poste. M. Reichenbach lui répond qu'elle concerne les droits de passage que paie BDG pour l'exploitation de pistes de ski sur les terrains de la Commune.

Rubrique 3203 Rubloz

M. Barbey souhaite des précisions sur le montant de la location. Il comprend l'alpage et la buvette confirme M. Von Siebenthal. Le montant de la partie alpage est fixé par le canton. A voir si la partie buvette pourrait être adaptée.

Rubrique 3250 Forêts

Une erreur d'imputation dans le compte forêts est relevée par Mme Schwitzguébel. Le compte 3250.3909 doit également être compensé dans le compte 3250.4659. Mme Annie Schwitzguebel la remercie pour la pertinence de sa remarque.

M. Barbey souhaite que la mention Pays d'Enhaut soit écrite en toutes lettres.

Rubrique 3500 Charges Diverses

Des détails sont réclamés sur le prélèvement du fonds de réserve « énergies renouvelables » par M. Barbey. Le boursier rappelle que 0.7 centimes/kWh sont récupérés annuellement par le fournisseur d'énergie. La Municipalité a décidé d'utiliser une partie du fonds créé au bilan pour compenser l'énergie utilisée dans les bâtiments communaux.

Rubrique 3502 Ancien Local Voirie

Pour répondre à la question de M. Barbey, Mme Schwitzguebel confirme que des projets de développement de l'ancien local voirie existent mais pour ce faire des investissements financiers sont nécessaires. M. le Syndic précise qu'une extension à l'Hôtel de Commune pourrait être envisageable.

En réponse à M. Lenoir, Mme Schwitzguebel précise que les deux garages sont loués, respectivement à l'Hôtel de Commune et à M. et Mme Sambale.

Rubrique 3504 Chalet de la Planche

M. Barbey constate que les locations ne couvrent pas les charges. Mme Schwitzguebel rappelle qu'il s'agit uniquement d'un budget. La Commune met en avant sa location en essayant prioritairement de le louer à la semaine.

M. Lenoir a cherché une location de vacances pour la période de Noël. Cet objet ne lui a pas été proposé. En effet, il ne peut pas être proposé comme location de vacances au vu de son équipement (un seul WC / pas de salon) précise M. Reichenbach.

Le chalet figure bien dans tous les supports publicitaires où il peut l'être confirme Mme Morier suite à une remarque de M. Barbey.

A titre général, M. Reihle souhaite des compléments quant à l'imputation des salaires. Le boursier explique que la masse salariale globale est divisée par le nombre d'heures total puis multiplié par le nombre d'heures propres à chaque chalet. Le calcul est donc basé sur un prix moyen à l'heure. A noter qu'il s'agit uniquement d'écritures comptables.

Rubrique 3515 Bâtiment voirie Clos-du-Pont + Forge

Pour répondre à la question de M. Cédric Morier, M. Aeberli communique que l'imputation de loyer 2022 correspond effectivement à l'imputation habituelle additionnée du loyer encaissé de l'atelier de La Forge des années antérieures. En effet, le local est maintenant entièrement utilisé par la Commune et il a été estimé que la valeur locative reste la même. Mme Genillard appuie les propos du boursier. Si le local utilisé maintenant par la voirie appartenait à un propriétaire externe, une location serait due.

Rubrique 4000 Service Administratif

La commission de gestion mentionne que les comptes 2020 présentent une erreur dans le compte 4300.4659 – Participation de tiers. En effet, après vérifications, ce compte aurait dû s'élever à CHF 1'333.27 et un montant de CHF 7'645.63 aurait dû se trouver dans le compte 4000.3909.1 – Imputations de gestion.

Rubrique 4300 Voirie

La commission de gestion mentionne une précision pour le compte 4300.4659 – Participations de tiers. La Commune de Château-d'Oex participe annuellement aux travaux de déneigement de la route des Siernes Picaz pour environ CHF 14'000.-. Le solde, quant à lui, correspond à des mandats confiés par des tiers, par exemple e nettoyage de places privées avec la balayeuse, à des achats (signalisation, etc...) ou encore des remboursements suite à des accidents.

En 2020, un montant de CHF 35'788.80 correspondant à une indemnité pour l'inscription d'une mention au Registre Foncier a été versée par le propriétaire concerné. Ce montant a ensuite été attribué au fonds de renouvellement des routes N° 9282.11 via le compte 4300.3804.

Rubrique 4305 Véhicules et outillage

La commission de gestion précise que le budget 2022 du compte 4305.3155 – Entretien machines et véhicules est basé sur une moyenne des frais de ces 10 dernières années. Le total était de CHF 55'671.49 en 2019 et CHF 61'167.31 en 2018.

Rubrique 4340 Eclairage public

M. Barbey aimerait que l'étude de l'éclairage public soit à nouveau mise à l'ordre du jour, particulièrement le sur-éclairage des chalets au-delà de la période de Noël. Une jurisprudence a été rédigée à ce sujet. M. Reichenbach, en remplacement de M. Moratti, mentionne que ce point est discuté en Municipalité, pour l'instant le statu quo est maintenu. Concernant les propriétaires, ces derniers sont priés par courrier d'éteindre l'éclairage lumineux hors période de Noël, dès la mi-mars. Le Syndic rappelle tout de même que l'éclairage lumineux des chalets rapporte des fonds non négligeables à la Commune (cf. Rubrique 3500 Charges diverses), de l'ordre d'env. CHF 85'000.-. Quant à l'éclairage général, comme tout projet, il faut investir pour économiser par la suite. La base légale sera étudiée.

M. Lenoir fait remarquer qu'il apprécie que l'éclairage de la grande salle soit éteint au milieu de la nuit.

Pour répondre à M. Barbey, M. Reichenbach confirme que les décorations de Noël sont laissées jusqu'à la fin des vacances scolaires, soit jusqu'à début mars environ.

Rubrique 4502 Compost

La commission de gestion relève que la Commune de Rougemont se charge de l'ensemble de la gestion du compost pour le Pays d'Enhaut, y compris celui déposé à la déchèterie de la Chaudanne. Ce montant correspond à la location de la benne qui est mise à disposition par la Commune de Château-d'Oex sur le site de la Chaudanne.

M. Lenoir revient sur la location de la benne, il aimerait que son achat soit étudié. Mme Schwitzguebel prend note.

M. Lenoir mentionne que les sachets fournis pour les déchets verts coulent, une solution doit être cherchée. M. Barbey abonde dans ce sens. Mme Schwitzguebel a déjà mentionné ce souci à la SATOM mais cette dernière ne propose pas de solution satisfaisante (utilisation de 2 sacs ou se rendre plus souvent à la déchetterie).

Rubrique 4503 Déchetterie

La commission de gestion mentionne que le compte 4503.4650 – Participation de tiers – Ristourne convient notamment les versements des entreprises dans le cadre de la récolte de la ferraille, du carton ou encore des textiles.

Rubrique 6 Police

M. Barbey a calculé le cout de la police par habitant qui se monte à CHF 200.-/personne. Il aimerait obtenir une vision d'ensemble du fonctionnement de la police. M. Blum prend note.

Rubrique 6301 Plantes envahissantes

Comme il y a une obligation légale pour la lutte contre les plantes envahissantes, M. Lenoir aimerait que leur évacuation soit gratuite. Mme Morier prend note et reviendra sur le sujet au prochain conseil.

Rubrique 7200 Prévoyance Sociale

La commission de gestion a constaté que le compte 7200.3515.7 – Aides, subventions et autres régimes sociaux comprenait une participation aux cours de français pour les personnes allophones ainsi que la subvention communale pour les abonnements de ski.

Rubrique 8100 Service Eau

La commission de gestion mentionne qu'au vu de la situation financière de la Commune, la décision a été prise de limiter les couts portés au budget. Le but serait de passer certains travaux d'entretien via des préavis.

Un autre cout important de ce compte concerne les fuites d'eau. Ces dernières sont totalement imprévisibles. En accord avec le préavis N° 13/2021 les couts liés à des fuites seront présentés en tant que dépenses extrabudgétaires.

D'autre part, la commission de gestion précise que le chapitre 8100 doit s'autofinancer. Les taxes doivent donc couvrir l'ensemble des dépenses. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons recourir à l'utilisation du fonds de réserve y relatif, pour autant qu'il en existe un.

Dans le cas où un tel fonds n'existe pas, ou plus, une partie de l'impôt est mis à contribution pour équilibrer le chapitre. Cette participation devra, par la suite, être remboursée par les taxes. L'avance aux financements spéciaux correspond à la part des impôts nécessaire à l'équilibrage du chapitre, laquelle pourrait s'apparenter à un prêt que la Commune accorde au réseau d'eau, lequel devra être remboursé.

La différence entre 2020 et 2022 vient simplement du fait que les couts 2022 ont été réduits et que les taxes ont été augmentées.

Rubrique 8200 Réseau

La commission de gestion énonce que depuis 2007 le Groupe E verse annuellement à la Commune une indemnité pour l'usage du sol. Celle-ci est prélevée via les factures d'électricité à raison de 0.7 ct/kWh et avait été admise par le Conseil communal via le préavis N° 19/2006. Il avait été décidé d'utiliser le montant encaissé d'env. CHF 85'000.-/an pour des frais liés à l'énergie. Ce montant a donc été versé chaque année au fonds de réserve énergie via le compte 8200.3809.

Les montants figurant aux comptes 8201.4800 et 8400.4800 ont simplement pour but de montrer que les éventuels frais qui seraient dépensés dans ces chapitres seraient compensés par un prélèvement sur le fonds de réserve.

Il est à noter que, depuis le budget 2021, un prélèvement de la totalité de la redevance encaissée a été portée au budget via le compte 3500.4809. Ce prélèvement vise à financer en partie les frais énergétiques des bâtiments communaux.

M. Reihle aimerait des précisions sur les écritures comptables. Le boursier explique qu'il s'agit de montrer qu'une dépense au budget et compensée par un prélèvement sur un fonds de réserve. L'opération est ainsi neutre.

M. Barbey aimerait que les désignations des rubriques soient identiques, s'agissant du même fonds de réserve.

Globalement, M. Cédric Morier relève son dépit. Malgré la hausse d'impôts, les chiffres sont largement négatifs et encore plus mauvais que les projections faites lors du précédent Conseil. Il s'inquiète sur l'avenir financier de la Commune et sur le fait que le plafond d'endettement est bientôt atteint. Il aimerait connaître les solutions envisagées.

Le Syndic propose que la situation soit étudiée en détails dès la fin de la lecture du budget, par le biais d'une présentation complète.

La lecture du budget par nature est effectuée. A la question de M. Barbey, M. Aeberli informe que les N° des rubriques se réfèrent à un classement cantonal. Le détail peut être trouvé dans le budget par ordre administratif.

MM. Urweider et Barbey souhaitent des précisions sur les amortissements. Mme Genillard et M. Aeberli donnent des explications détaillées sur les amortissements comptables et financiers. M. Barbey et M. Cédric Morier aimeraient une meilleure vision à court terme des investissements en cours. M. Aeberli répond que les investissements figurent clairement dans le tableau joint à la brochure des comptes. Des informations détaillées seront données dans la présentation qui va être faite.

Une erreur de formule excel est relevée par M. Cédric Morier dans le plan d'investissement. M. Aeberli prie l'assemblée de l'excuser et corrigera.

M. Barbey aimerait voir les comptes du Sportzentrum et de BDG. La Commune participe à leurs assemblées générales lors desquelles les comptes lui sont présentés. M. Reichenbach invite M. Barbey à devenir membre de ces sociétés en cas d'intérêt.

M. Cédric Morier souhaite savoir comment seront gérées les charges intercommunales en cas de fusion des 2 Communes voisines. L'étude de la répartition des charges n'est pas encore en cours, répond le Syndic, le processus de discussion lié à la fusion éventuelle n'étant pas encore entamé.

La commission de gestion fait part de ses conclusions :

Selon la présentation de M. Métraux de la Fiduciaire Favre, la marge de manœuvre dont dispose la Municipalité et le Conseil communal pour maintenir l'équilibre financier comprend notamment les points suivants :

- *Report éventuel du plan des investissements envisagés pour la législature, selon le degré de priorité ;*
- *Reconsidération des tendances actuelles en fonction des décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur les ressources et les besoins de la Commune en vue de dégager des économies potentielles ;*
- *Analyse de l'évolution probable des rentrées fiscales (y compris le taux d'imposition) en lien avec la croissance planifiée de la population ;*
- *Réadaptation des règlements actuellement en vigueur concernant la perception des taxes et autres recettes affectées.*

Le plan d'investissements présenté au budget 2022 est celui que la Municipalité aurait aimé pouvoir réaliser, toutefois au vu de la situation financière de la Commune, la Municipalité nous a annoncé vouloir présenter un nouveau plan qui contiendra seulement les investissements strictement nécessaires et urgents.

En conclusion, la commission est consciente du réel effort de la Municipalité au vu de restreindre les charges au maximum, mais le problème provient avant tout du système de la péréquation et de la facture sociale qui ne vont pas diminuer dans les prochaines années.

La commission de gestion délivre ce rapport en toute bonne foi, en formulant les réserves d'usages pour le cas où des faits de nature à modifier ses observations n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Pour faire suite à la demande de la commission de gestion, le boursier présente une analyse détaillée, basée sur les remarques de la fiduciaire Favre Précisions SA. Une brochure explicative est remise aux conseillers. Elle concerne principalement les domaines autofinancés (postes dans lesquels les revenus doivent couvrir les charges), la marge d'autofinancement, la planification financière, les recettes fiscales et le plan d'investissement. Ce dernier est présenté simultanément au budget mais non soumis au vote. En effet, les investissements sont présentés par préavis et votés à ce moment-là.

Ces différents calculs permettent de déterminer le taux idéal d'impôts afin d'obtenir un budget équilibré. Il se situerait aux alentours de 91 points.

En définitive, sans modification de la situation actuelle, le plafond d'endettement serait dépassé en 2023. A relever qu'il s'agit globalement d'estimations, plutôt pessimistes.

En fonction de la situation actuelle, M. Moret pense qu'il serait primordial d'étudier en premier lieu le tableau d'investissement. M. le Syndic communique que la Municipalité est tout à fait consciente des difficultés financières à gérer. La présentation a pour but de définir les priorités à court terme. Il s'agit également d'un outil de communication qui a été transmis à l'ACV. La Municipalité tient à communiquer clairement avec les conseillers afin d'avoir fait tout ce qui est possible avant d'arriver en 2023 avec l'impossibilité de payer les charges dues, principalement à cause de la cohésion sociale.

Comme parenthèse, M. Blum mentionne le domaine autofinancé des eaux et égouts qui doit être réglé. La STEP idéale doit être déterminée afin d'être dimensionnée aux besoins de la Commune. L'augmentation massive du nombre de résidents pendant la période touristique donne matière à étudier. Un nouveau modèle de taxe plus péjorant pour les résidents secondaires sera peut-être nécessaire.

M. le Syndic précise que plusieurs Communes ont fait recours contre la péréquation mais estime que la Commune de Rougemont a encore relativement peu d'arguments à faire valoir. La Commune souhaite utiliser comme argument la participation régionale. En montrant qu'elle ne peut pas faire face au règlement de charges conjointes avec les Communes voisines, Rougemont peut faire valoir qu'elle ne pénalise pas uniquement sa Commune mais toute une région. Par exemple, la Commune a retenu 10% de la taxe de séjour.

L'autre principe concerne les investissements. La Commune se voit contrainte de geler temporairement certains projets comme le stade slalom et le sentier des Arses.

Une taskforce est mise en place par l'ADCV dès janvier 2022 pour les Communes en grandes difficultés par rapport à la péréquation. La Commune de Rougemont est en discussion pour en faire partie. D'autres Communes l'encouragent vivement à faire recours contre le Canton, à l'image de la Commune de Mies.

Dès 2023, la Municipalité se verra dans l'obligation de retenir une partie de la part de péréquation afin de faire face à ses dépenses nécessaires. En effet, selon le Conseil d'Etat, il n'y aura pas de modification de la péréquation pour les années 2023 à 2028. Les élections cantonales puis la reprise des départements par les élus péjorent l'avancée des dossiers.

M. Cédric Morier relève des chiffres différents au niveau des soldes de fonctionnement épuré sur les différents tableaux présentés pendant le Conseil précédent et celui-ci. Le boursier a

repris les analyses de la fiduciaire Favre. Peut-être que d'autres éléments ont été pris en compte. Il contrôle et rendra réponse. Il approuve totalement le fait qu'il doit y avoir une ligne sur les chiffres présentés.

M. Reihle fait remarquer que la dépense liée à la STEP devra dans tous les cas être faite, malgré une situation financière tendue. Le plafond d'endettement sera donc forcément atteint et dépassé. Le Syndic appuie les propos qu'il a mentionnés plus haut, soit l'obligation de retenir une partie de la participation à la cohésion sociale dès 2023.

M. Barbey aimerait que la commission de gestion se penche plus sur chaque compte déficitaire. Il souhaite que des économies soient effectuées sur les bâtiments et les domaines afin que les comptes s'équilibrent. Mme Schwitzguebel rappelle qu'il y a encore des amortissements en cours sur l'Arbalète et le Foyer. Elle précise que la Municipalité fait son possible pour limiter les dépenses et travaille sur plusieurs idées. Elle prend toutefois acte du souhait de M. Barbey.

En réponse à la demande de M. Barbey liée aux subventions, M. le Syndic mentionne le principe des couches thématiques de la péréquation. Il fait part des différentes subventions existantes liées au point d'impôt. Fréquemment, le retour financier n'est pas intéressant au vu de l'investissement à fournir.

Au nom de la commission de gestion, M. Rayroud aimerait préciser que ce n'est pas à ladite commission de proposer des solutions pour redresser la situation financière. Mme Genillard relève qu'une bonne collaboration avec la commission de gestion est très intéressante, d'autres angles de vue sont toujours productifs. Elle la remercie vivement pour son engagement.

M. Saugy prend acte du souhait de la Municipalité d'affronter le Canton au sujet de la péréquation. Il pense que la Municipalité a besoin de l'appui du Conseil dans ce sens.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- Accepter le budget 2022 tel que présenté
Est accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions

5. Préavis no 21/2021

Fixation du plafond d'endettement – Législature 2021-2026

La commission de gestion, par le biais de sa rapporteuse, Mme Marie Nussbaumer, fait part de son rapport. Ladite commission est favorable au préavis présenté.

- **Fixer les plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements et autres engagements pour la législature 2021-2026, de la manière suivante :**
 - **Plafond d'emprunts : CHF 30'000'000.-**
 - **Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 5'000'000.-**

Est accepté à l'unanimité

- **Autoriser la Municipalité à emprunter dans les limites des plafonds d'emprunts et de risques pour cautionnement et autres engagements fixés ci-dessus**

Est accepté à l'unanimité

- **Laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 de la loi sur les Communes)**

Est accepté par 28 oui et 1 non

6. Divers et propositions individuelles

M. Barbey

Tient à des placements durables. Il aimerait contrôler que les avoirs financiers de la Commune ne sont pas placés dans des investissements pétroliers. Mme Genillard le rassure. Les avoirs sont déposés dans les banques locales uniquement. La Commune détient des actions dans les entreprises locales comme la Consommation SA.

M. Jean-Albert Lenoir

La dioxine dont il parlait était présente dans d'anciennes centrales de traitement des ordures ménagères. Des investigations complémentaires seront effectuées lui répond M. Blum.

M. David Reihle

Aimerait que le détail des votes figure sur l'article dans le journal.

Mme Rachel Schwitzguébel

Remercie la Municipalité pour toutes les tâches qu'elle entreprend y compris les plus petites comme l'ajout des trains du MOB pour les apprentis et la participation aux abonnements de ski.

M. Jean-Albert Lenoir

Relève le souhait de diminution de l'émission des gaz à effets de serre prévue par la Confédération d'ici 2030. Il pense qu'il serait bien de faire un pas dans cette direction dès maintenant.

M. Christophe Barbey

Remercie pour la communication liée à la route des Siernes Picaz. Il y a effectivement régulièrement des chutes de pierre. Il espère que la Commune de Château-d'Oex interviendra. D'autre part, il revient sur son souhait d'obtenir une liste des coordonnées des conseillers.

M. Cédric Morier

Demande quelles sont les perspectives du projet du stade slalom, étant donné que le projet est provisoirement bloqué. Pour l'instant, la Commune ne peut pas se permettre de participer financièrement mais une porte est laissée ouverte, répond le Syndic.

M. Christophe Barbey

Revient sur le stade slalom. Le préavis y relatif ayant été accepté, la Municipalité a-t-elle vraiment le droit de retenir cet argent ? La Municipalité le bloque temporairement répond le Syndic.

M. Colin Rayroud

Aimerait que les prés-conseils se déroulent à nouveau à la Salle du Conseil, pour des questions pratiques liées à la présence de tables. Cela sera fait si les normes sanitaires le permettent répond le président.

M. Frédéric Blum, Syndic

Remercie l'assemblée pour la qualité des débats et des discussions. Il remercie ses collègues de la Municipalité pour leur travail engagé, ainsi que le bureau. Tous ses vœux sont adressés pour de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

M. Christophe Barbey

Remercie le Syndic ainsi que le boursier.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 11h50.

Rougemont, le 4 décembre 2021

Le Président du Conseil



Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa